

## **Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2015 : l'objectif a-t-il été atteint ?**

### **Projet détaillé**

#### **Présentation**

L'édition 2015 du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous analysera dans quelle mesure le mouvement de l'Éducation pour tous (EPT) a contribué à garantir à tous les enfants, les jeunes et les adultes, la jouissance de leur droit à une éducation qui réponde à leurs besoins éducatifs fondamentaux. Le Rapport fournira une évaluation globale finale des progrès généraux accomplis dans la poursuite des six objectifs de l'EPT fixés à Dakar (Sénégal) en 2000, en prêtant une attention particulière aux disparités entre les objectifs où des progrès ont été accomplis et ceux où il n'y en a pas eu. Il sera possible de tirer des enseignements de cette évaluation pour élaborer les stratégies et les objectifs éducatifs de l'après-2015.

Le Rapport analysera les données attestant d'une accélération des progrès accomplis dans le domaine de l'éducation depuis 2000. Il accordera une attention particulière aux facteurs susceptibles d'avoir pesé sur le fait que les pays ont atteint ou non les objectifs ; il déterminera dans quelle mesure les progrès sont répartis de manière équitable au niveau de la population des pays selon le sexe, la richesse, le groupe ethnique, le statut migratoire, le fait de vivre dans une zone rurale ou urbaine, le fait d'être handicapé ou non, et d'autres sources potentielles d'inégalité. Ce bilan tiendra compte de facteurs présents au sein même du secteur de l'éducation, mais aussi de facteurs ne relevant pas de l'éducation et qui ont ralenti les progrès vers la réalisation des objectifs de l'EPT, par exemple le travail des enfants, le mariage précoce, les catastrophes naturelles et les conflits.

Le Rapport examinera l'état des politiques nationales relatives à l'éducation au moment de la tenue du Forum mondial sur l'éducation à Dakar en 2000, mettra en évidence les principales modifications qui ont depuis touché les politiques eu égard aux six objectifs de l'EPT, et analysera ce qui a provoqué ces changements. Le Rapport fera le point sur le rôle du processus de l'EPT, notamment de sa composante consacrée au suivi, dans la diffusion de bonnes pratiques et, partant, son poids sur le débat politique et au bout du compte sur les résultats de l'enseignement.

S'appuyant sur l'expérience accumulée depuis 2000, le Rapport déterminera comment l'environnement politique actuel pourrait influencer l'élaboration d'un agenda pour l'éducation plus ambitieux pour l'après-2015, en faisant particulièrement attention aux innovations politiques qui pourraient contribuer à accélérer la progression dans la définition d'une nouvelle série d'objectifs. L'analyse tiendra compte des nouveaux défis auxquels sont confrontés les responsables de l'élaboration des politiques et des nouvelles possibilités qui s'offrent à eux, par exemple l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication, et les préoccupations grandissantes à l'égard de la durabilité environnementale, qui transforment actuellement le paysage éducatif.

Le Rapport analysera les ressources financières dont dispose l'éducation, en tenant compte du rôle joué par les gouvernements, les institutions internationales de développement, les ménages et le secteur privé. Les 15 années qui viennent de s'écouler nous ont appris une chose : nous avons besoin d'un meilleur cadre pour le financement des progrès vers la réalisation des objectifs internationaux de l'éducation. Les parties signataires du Cadre d'action de Dakar ont promis qu'aucun pays ayant pris un engagement sérieux en faveur de l'Éducation pour tous ne verrait ses efforts contrariés par un manque de ressources, mais elles n'ont pas réussi à déterminer le degré d'engagement que les ménages, les gouvernements, les donateurs et le secteur privé devaient adopter en faveur des différents niveaux d'éducation. Le Rapport étudiera comment ce problème peut être pris en considération et traité en incluant des engagements financiers concrets dans les

objectifs éducatifs post-2015. D'autre part, le Rapport étudiera comment utiliser plus efficacement les ressources financières existantes, comment trouver de nouvelles sources de financement, et comment s'assurer que les ressources sont dépensées d'une manière qui donne aux groupes défavorisés une véritable chance d'assurer l'instruction de leurs enfants.

Le mouvement de l'EPT s'est fermement engagé à poursuivre le suivi des progrès de l'éducation au niveau mondial. Cependant, certains des indicateurs et des cibles en lien avec des objectifs fixés en 2000 manquent encore de clarté. En vue de guider le Forum mondial sur l'éducation qui se tiendra à Séoul (République de Corée) en mai 2015, le Rapport mettra en évidence les conditions pour suivre les progrès à différents niveaux d'enseignement et à différentes étapes de la vie, d'une manière qui soit pertinente pour un cadre éducatif global post-2015.

### **Grandes lignes du rapport**

Le Rapport procèdera à une évaluation des progrès accomplis aux niveaux national, régional et mondial pour les six objectifs de l'EPT et présentera les résultats escomptés d'ici à 2015. L'évaluation déterminera si les objectifs ont été atteints et, si ce n'est pas le cas, si les progrès ont accéléré depuis 2000.

Le monde de l'éducation a évolué de bien des façons au cours des 15 dernières années. En conséquence, le Rapport établira un lien entre les progrès accomplis et ces changements :

- en se remémorant où en était la pensée politique au moment de la Conférence mondiale sur l'éducation de Dakar ;
- en mettant en évidence les grands changements survenus dans les politiques et programmes éducatifs en ce qui concerne les six objectifs de l'EPT et les raisons qui ont provoqué ces changements, notamment le rôle joué par le mouvement de l'EPT ;
- en estimant le degré d'efficacité de ces politiques et programmes s'agissant de relever le défi ;
- en analysant comment cet environnement politique modifié peut influencer la réalisation d'un agenda pour l'éducation plus ambitieux pour l'après-2015.

Le Rapport proposera une analyse spéciale des instruments de suivi nécessaires pour appuyer la formation d'un consensus au sujet d'un cadre d'éducation global post-2015.

### **Objectif 1 : Éducation et protection de la petite enfance**

Les progrès accomplis depuis 2000 dans l'élargissement de la participation à l'éducation et à la protection de la petite enfance sont considérables, mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les plus vulnérables et les plus défavorisés.

L'importance accrue donnée aux programmes d'éducation et de protection de la petite enfance doit beaucoup à la reconnaissance croissante de l'importance de cette phase du développement, résultat de données récentes sur l'efficacité de l'éducation et de la protection de la petite enfance. Cela a poussé de nombreux responsables de l'élaboration des politiques à considérer les interventions précoces comme essentielles non seulement pour l'exercice des droits humains fondamentaux, mais aussi pour la valeur économique qu'elles représentent.

Les programmes de soins sont primordiaux parce qu'un mauvais état de santé, une nutrition inadéquate et une stimulation insuffisante ont des conséquences majeures sur le développement des enfants et sur la capacité d'apprentissage. Le Rapport déterminera comment la disponibilité de données sur ces programmes a permis d'accroître l'intérêt politique. De même, des liens ont été établis entre les programmes d'éducation préprimaire et la préparation à la scolarisation, de bons résultats d'apprentissage dès les premières années, mais aussi une meilleure réussite éducative

globale. Les données révèlent en outre des liens avec des résultats socioéconomiques positifs à l'âge adulte.

La majorité de ces données soulignent le fait que les programmes relatifs à la petite enfance sont particulièrement importants pour les plus vulnérables dans la mesure où ils compensent leur appartenance à un milieu défavorisé. Le Rapport montrera comment ces données ont orienté l'élaboration de soins de santé et de services d'éducation de la petite enfance intégrés afin d'axer les programmes sur les jeunes enfants les plus pauvres et de parvenir plus efficacement à des résultats.

De même, la priorité n'est plus de placer les jeunes enfants dans n'importe quel programme d'éducation de la petite enfance, mais de garantir un service de grande qualité. Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, les gouvernements ont tenté de relever les normes, et, en conséquence, augmentent le niveau de qualification des personnes s'occupant des enfants et des éducateurs à ce niveau, afin de résoudre le problème du manque de considération de leur statut et de l'absence de voies professionnelles.

Cependant, le Rapport indiquera que le niveau des prestations et de la supervision par les pouvoirs publics continue d'être plus faible pour l'éducation préprimaire que pour l'éducation primaire. En conséquence, ceux qui ont le plus besoin du service ne sont pas atteints et l'équité est compromise. Le Rapport examinera le rôle des autorités dans la prestation et le financement, mais aussi dans la définition des programmes scolaires, des normes et des mécanismes d'assurance qualité.

Le rôle important que continue de jouer le secteur privé dans la fourniture de services empêche les enfants les plus pauvres d'accéder à l'enseignement préscolaire. Le Rapport passera en revue ce qui a été essayé, et ce qui a fonctionné, en ce qui concerne les allocations en espèces et autres programmes d'incitation destinés à accroître la participation aux services d'éducation et de protection de la petite enfance, en suivant l'exemple de l'éducation de base.

## **Objectif 2 : Enseignement primaire universel**

Les progrès accomplis sur la voie de la réalisation de l'enseignement primaire universel ont été rapides après 2000 mais sont au point mort depuis 2008. Le Rapport étayera ce constat en passant en revue des indicateurs d'accès, d'inscription, de scolarisation tardive, de redoublement et d'achèvement de la scolarité.

La suppression des frais de scolarité a eu un impact global marqué sur les inscriptions dans l'enseignement primaire dans les pays présentant initialement un faible taux d'inscription. Le Rapport montrera comment les lois et les politiques visant à appuyer l'éducation primaire gratuite et obligatoire ont évolué depuis 2000, quels facteurs ont incité les pays à adopter de telles politiques et quelles difficultés ils ont dû surmonter.

À la suite de la suppression des frais de scolarité, les gouvernements des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont cherché des moyens de compenser la perte de revenus tirés des frais pour assurer la qualité de l'éducation et empêcher que ces coûts ne retombent sur les ménages d'autres façons. Le Rapport examinera l'évolution des programmes de subventions scolaires, les priorités de ces programmes et la mesure dans laquelle ils bénéficient aux enfants qui en ont le plus besoin.

Même après la suppression des frais, les pauvres sont toujours les plus susceptibles de ne pas être scolarisés. Une avancée politique majeure de ces dernières années a été l'expansion des programmes d'éducation et de protection sociale visant à réduire les coûts directs et indirects de la scolarité et à accroître la demande des ménages. Ces programmes comprenaient les transferts en espèces, la suppression de l'obligation de porter un uniforme scolaire et la fourniture de repas

scolaires. Le Rapport tentera de quantifier la contribution nette de tels programmes et d'évaluer leur réussite respective s'agissant de cibler les enfants les plus défavorisés et de les scolariser.

Du point de vue de l'offre, divers programmes et politiques ont été mis en œuvre depuis 2000 pour améliorer l'accès des groupes marginalisés, notamment des programmes de construction et d'autres travaux d'infrastructure, ainsi que la mise en place d'écoles communautaires et d'écoles satellites visant à réduire la distance parcourue et à dispenser un enseignement adapté aux contextes locaux. Le Rapport cherchera à savoir comment ces efforts ont rendu les écoles plus accessibles aux populations mal desservies.

Le nombre d'enfants non scolarisés restant élevé, les gouvernements ont pris conscience de la nécessité d'adopter différentes stratégies pour inclure les enfants des groupes moins visibles s'ils voulaient respecter leur engagement. Le Rapport étudiera l'évolution des cadres politiques et des programmes spécifiques visant à atteindre les communautés mobiles et nomades, les enfants vivant dans des bidonvilles, les migrants, les enfants handicapés, les enfants qui travaillent, et ceux touchés par le VIH/SIDA qui ne bénéficient pas d'aide de la part des adultes.

La moitié des enfants non scolarisés dans le monde vit dans des pays touchés par un conflit. Le Rapport examinera comment les mesures prises pour répondre à leurs besoins dans ce type de contexte ont évolué, notamment la reconstruction post-conflit des systèmes éducatifs et la fourniture de services éducatifs aux enfants déplacés et aux enfants réfugiés dans les situations de conflit. D'autre part, il analysera comment les politiques et stratégies similaires ont évolué pour prendre en considération le fait de soutenir l'accès à l'éducation dans le contexte des catastrophes naturelles, et en quoi elles diffèrent de celles relatives aux situations de conflit.

Dans de nombreux contextes difficiles, la baisse du prix des technologies de l'information et de la communication a suscité un regain d'intérêt pour l'enseignement à distance comme moyen d'atteindre les communautés mal desservies. Mais c'est l'émergence rapide des nouvelles technologies qui a offert des perspectives inattendues en 2000. Le Rapport examinera les innovations concernant l'usage des téléphones portables et autres dispositifs portatifs permettant de transformer l'accès à l'éducation dans les pays les plus pauvres. Il passera en revue les preuves de réussite, les défis, et les possibilités offertes par de telles interventions après 2015.

### **Objectif 3 : Compétences des jeunes et des adultes**

Il a été plus difficile de suivre les progrès réalisés dans l'acquisition de compétences par les jeunes et les adultes, en partie à cause de l'absence de consensus au sujet de la définition des compétences et des besoins d'apprentissage, au sujet du choix des indicateurs à utiliser, ainsi que de l'absence d'outils de suivi appropriés. Toutefois, les avancées ont été importantes depuis 2000 dans tous les types de compétences présentés dans l'édition 2012 du Rapport : les compétences fondamentales, les compétences transférables et les compétences techniques et professionnelles.

Les compétences fondamentales, telles que les compétences de base en calcul, en lecture et en écriture, peuvent être acquises par le biais de l'enseignement secondaire général, ainsi que par le biais de programmes non formels et de programme de la deuxième chance qui soutiennent le retour à l'école des enfants non scolarisés. Le Rapport étudiera les progrès accomplis dans l'enseignement secondaire. Il examinera les différences qui existent au niveau du passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire selon le sexe, le lieu, la richesse, le statut migratoire et l'appartenance ethnique. Il cherchera à savoir pourquoi le nombre des adolescents non scolarisés a diminué moins vite que celui des enfants non scolarisés.

La suppression des frais de scolarité a eu un impact majeur au niveau primaire. Il est nécessaire d'évaluer la faisabilité et la pertinence d'une telle politique sur l'universalisation du premier cycle de l'enseignement secondaire. Le Rapport montrera comment la législation et les politiques visant à soutenir l'enseignement secondaire gratuit et obligatoire ont évolué depuis 2000, quels facteurs ont poussé les pays à adopter ces politiques et les défis qu'ils ont dû surmonter, en particulier,

pour garantir un accès équitable à l'enseignement secondaire. Il évaluera en outre d'autres stratégies ciblées permettant d'étendre l'enseignement secondaire aux plus marginalisés.

Parmi les facteurs qui peuvent avoir contribué au ralentissement de la transition vers l'enseignement secondaire, deux vont être observés de plus près. Premièrement, les enfants et les jeunes qui travaillent ne peuvent pas poursuivre leur scolarité, ou, s'ils le font, c'est avec un temps et une énergie limités. Le Rapport examinera les tendances en matière de répartition du temps des élèves entre le travail (rémunéré ou domestique) et l'école, y compris tout effet sur les résultats d'apprentissage, en utilisant les évaluations internationales et régionales des apprentissages. Deuxièmement, les migrations internes et internationales compromettent souvent les perspectives éducatives des enfants et des jeunes. Le Rapport cernerá les effets du statut migratoire sur la probabilité d'acquérir les compétences fondamentales.

Pour les enfants et les jeunes contraints d'abandonner l'école prématurément, les programmes non formels, les programmes de la deuxième chance et les programmes-passerelles qui favorisent leur retour à l'école sont essentiels pour qu'ils ne laissent pas passer leur chance d'acquérir des compétences fondamentales. Le Rapport examinera comment ces programmes ont évolué au cours des dernières années pour relever ce défi.

Les compétences transférables, qu'elles relèvent de l'analyse, de la communication ou de la création, ont de plus en plus été prises en considération ces dernières années. Le Rapport s'appuiera sur les tentatives innovantes effectuées récemment pour mesurer directement ces compétences, notamment sur le cas de la mesure de la capacité à résoudre des problèmes par le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) mis en place par l'OCDE. Il analysera comment les compétences sont réparties selon des facteurs tels que le sexe et le milieu socioéconomique. Le Rapport analysera également la faisabilité de recourir à des approches directes pour mesurer les compétences transférables. D'autre part, il examinera les progrès accomplis dans l'acquisition d'autres compétences, telles que celles relatives aux technologies de l'information et de la communication, à la citoyenneté et à la sensibilisation à l'environnement, dont l'importance a augmenté dans un monde à l'évolution rapide.

Le Rapport se penchera sur la question de savoir si la répartition inégale des compétences des adultes s'aggrave au cours de la vie. Les personnes qui sortent de l'enseignement formel avec des compétences supérieures sont aussi celles qui bénéficieront de meilleures possibilités d'apprentissage tout au long de leur vie. Les incidences pour la structure des programmes d'éducation destinés aux adultes et la manière dont ils peuvent devenir utiles pour réduire les inégalités seront analysées.

Enfin, la demande en matière de compétences techniques et professionnelles s'est transformée ces 15 dernières années, conformément à l'évolution du monde du travail. Cependant, tous les pays n'ont pas réussi à adapter leur méthode de développement des compétences aux exigences changeantes du marché du travail. Le Rapport cherchera à savoir quels facteurs ont entraîné la prise de mesures politiques efficaces.

#### **Objectif 4 : L'alphabétisme des adultes**

Les progrès ont été lents concernant l'objectif de réduire de moitié l'analphabétisme, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes. Seule une poignée de pays devrait atteindre cet objectif d'ici à 2015.

Depuis 2000, les compétences en alphabétisme font de plus en plus l'objet de mesures, d'évaluations et de comptes rendus selon des modalités nouvelles et directes. Le Rapport présentera ces éléments, et notamment, comment ces approches ont remis en cause l'hypothèse selon laquelle quatre années de scolarité permettaient d'être alphabète ; le fait que les individus possèdent des compétences en alphabétisme de nombreuses manières et à des degrés divers ; et

la manière dont il est désormais possible d'observer la répartition des compétences en alphabétisme au sein de la population, par exemple par lieu, langue et statut socioéconomique.

Une comparaison entre les pays présentant les plus grands nombres d'adultes analphabètes, ayant atteint différents taux de progression depuis 2000, sera utilisée comme point de départ pour tirer des enseignements généraux. Dans quelle mesure les différents taux de progression dans l'accès à l'éducation expliquent-ils les différents taux d'alphabétisation ? Quelle a été la contribution des programmes d'alphabétisation des adultes à l'accélération de l'élimination de l'analphabétisme ? Les taux d'alphabétisme rendent-ils compte de l'évolution de la demande en matière d'alphabétisation de la part des employeurs et du marché du travail ?

Le fait que les gouvernements des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire mettent peut-être moins l'accent sur l'alphabétisation des adultes depuis 2000 est préoccupant. Le Rapport fournira une rétrospective des politiques mondiales relatives à l'alphabétisation des adultes depuis 2000, ainsi qu'un regard prospectif sur l'après-2015, en proposant notamment un pronostic concernant le niveau de soutien institutionnel susceptible d'être disponible à l'avenir.

L'un des aspects associés à l'analphabétisme des adultes est le fait de parler une langue minoritaire. Des données disponibles sur l'alphabétisme par appartenance à un groupe linguistique seront présentées. Le Rapport analysera ensuite l'évolution des politiques et des programmes concernant l'utilisation de la langue maternelle et des langues officielles, respectivement dans les programmes d'éducation de base et les programmes d'alphabétisation des adultes.

Comme dans d'autres domaines de l'EPT, les progrès technologiques accomplis depuis 2000 offrent de nouvelles possibilités pour combattre l'analphabétisme. Le Rapport passera en revue les technologies qui ont été adoptées dans des programmes d'alphabétisation, leur efficacité s'agissant d'atteindre des populations spécifiques et les défis qu'il faut relever pour que les populations délaissées puissent en bénéficier.

Enfin, le Rapport évaluera les progrès accomplis en matière de suivi de l'alphabétisation. À quel point des mesures directes, à même de fournir une vision plus nuancée des compétences en alphabétisme, peuvent-elles être appliquées plus largement ? D'autre part, les implications d'une utilisation des mesures directes de l'alphabétisation basées sur les enquêtes menées auprès des ménages seront examinées en termes de projections pour l'universalisation de l'alphabétisation des jeunes dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur.

## **Objectif 5 : Parité et égalité entre les sexes**

En termes de parité entre les sexes dans l'éducation, des progrès considérables ont été accomplis. Toutefois, le Rapport fera valoir le fait que les moyennes dissimulent de graves inégalités, majoritairement aux dépens des filles. À peine plus d'un cinquième des pays à faible revenu seulement ont réalisé la parité. Les filles les plus pauvres sont toujours celles qui ont le moins de chances d'accéder à l'éducation.

D'importants efforts de sensibilisation et des programmes de mobilisation de la communauté ont visé à changer les comportements et à créer une vague de soutien en faveur de l'éducation des filles. Le Rapport observera les formes qu'ont prises ces campagnes, d'où elles ont tiré leur soutien, si elles ont maintenu un dynamisme constant tout au long de la période, et si on peut leur attribuer l'obtention des résultats visés.

Agir pour la santé des filles à l'école a en outre constitué un moyen d'accroître la demande des parents en faveur de l'éducation des filles et d'améliorer la fréquentation et la persévérance. Le Rapport examinera les interventions qui abordent les questions de l'amélioration de la qualité de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en vue de promouvoir un environnement scolaire plus équitable, ainsi que le niveau de soutien local dont bénéficient de telles initiatives et leur degré de réussite par rapport à leurs objectifs.

Pour surmonter les désavantages liés au sexe, les interventions efficaces doivent aller au-delà du secteur éducatif. Le Rapport étudiera comment les cadres politiques ont évolué pour appuyer des actions intégrées à de multiples niveaux, dans la mesure où bon nombre des contraintes qui privent les filles et les jeunes femmes de leur droit à l'éducation restent sociales et culturelles. Par exemple, le mariage précoce nuit aux possibilités éducatives des filles. Le Rapport observera l'évolution de la législation et des programmes relatifs aux politiques sociales visant à limiter de telles pratiques, à donner plus d'autonomie aux filles et à les encourager à rester à l'école. Il observera également les politiques et les programmes qui tentent de faire revenir les filles à l'école après un mariage ou une grossesse précoces.

La parité entre les sexes n'est que la première étape de la réalisation de l'égalité totale entre les sexes dans l'éducation. Pour réussir, les gouvernements doivent souvent surmonter la résistance de la société et les attitudes ancrées au sein des communautés et des écoles. Le Rapport étudiera les démarches adoptées par les gouvernements pour y parvenir. D'autre part, il mettra en évidence les progrès accomplis au fil du temps dans le contenu des programmes et des manuels scolaires, à la fois pour ce qui est d'ôter les stéréotypes liés au sexe, et pour ce qui est de donner une autonomie accrue aux filles et de promouvoir l'égalité entre les sexes dans le contexte scolaire et en dehors, notamment en modifiant l'attitude des garçons et des hommes à l'égard des possibilités des filles.

Accroître le nombre des enseignantes a été un choix politique répandu pour épauler les filles en classe, mais les enseignantes comme les enseignants doivent être conscients de l'impact de leurs propres attitudes et pratiques sur la participation et les résultats d'apprentissage des filles et des garçons. Le Rapport analysera les données sur les pratiques pédagogiques, en observant l'évolution du contenu relatif à la sensibilisation à l'égalité des sexes dans les programmes d'enseignement des professeurs et des chefs d'établissement.

Depuis 2000, le harcèlement et les violences liés au sexe à l'école sont devenus des questions de plus en plus visibles sur le plan mondial, nuisant à la qualité de l'environnement éducatif, perpétuant la discrimination, et bloquant les progrès en matière d'égalité. Le Rapport cherchera à savoir comment la sensibilisation au problème a évolué et comment des programmes efficaces ont tenté de venir à bout de divers aspects interdépendants de la violence, tels que le châtimement corporel, le harcèlement, ou les risques encourus sur le trajet pour aller à l'école.

Si les principaux obstacles concernent les filles, la situation défavorable des garçons nécessite aussi l'attention des responsables politiques dans certaines régions du monde, en particulier dans l'enseignement secondaire, les garçons se désengageant et quittant l'école pour travailler. Le Rapport déterminera si un consensus apparaît ou non sur la manière d'aborder ce phénomène.

## **Objectif 6 : Qualité de l'éducation**

La nécessité de garantir que les enfants acquièrent bien des connaissances du fait de leur expérience éducative a été soulignée à Jomtien en 1990, et à nouveau à Dakar en 2000. Cependant, avec l'élargissement de l'accès, de nouveaux défis sont apparus s'agissant de s'assurer que les élèves, désormais plus nombreux, reçoivent une éducation de qualité.

La multiplication des évaluations à grande échelle des apprentissages constatée depuis 2000 traduit l'attention plus grande qui est accordée à la mesure des résultats des systèmes éducatifs. Accroître la disponibilité des données a permis de mieux comprendre la gravité de la crise de l'apprentissage et de prendre conscience des inégalités flagrantes dans l'obtention des niveaux d'apprentissage de base, tant entre les pays qu'à l'intérieur des pays. Fondé sur les évaluations nationales, régionales et internationales des apprentissages, le Rapport analysera le lien entre les résultats des élèves à l'école et une situation défavorisée en raison de leur contexte familial ou communautaire.

Il est essentiel que ces évaluations servent à améliorer l'apprentissage, notamment en orientant les réformes des politiques. À cette fin, elles doivent être complétées par des systèmes d'évaluation nationale. Le Rapport mettra en évidence des cas où les informations tirées des évaluations des apprentissages ont guidé l'élaboration de politiques, en particulier dans le domaine de la lutte contre la marginalisation éducative. Les évaluations des premières classes seront aussi incluses, celles-ci ayant attiré l'attention en indiquant les très faibles résultats de l'apprentissage dans certains des pays les plus pauvres et ayant servi à définir des réformes scolaires.

On entend souvent prétendre que l'expansion de l'éducation dans les pays pauvres depuis 2000 a entraîné une baisse de la qualité de l'enseignement. Or, si un grand nombre d'enfants n'acquièrent pas les bases, certains pays ont réussi à scolariser plus d'enfants tout en garantissant qu'ils apprennent une fois entrés à l'école. Une nouvelle analyse réalisée aux fins du Rapport utilisera les données d'évaluations recueillies au fil du temps pour comprendre quels programmes et réformes ont été mis en place pour permettre à la fois d'élargir l'accès à l'école, d'améliorer les résultats de l'apprentissage et de réduire les inégalités.

Les enseignants jouent un rôle clé dans la résolution de la crise de l'apprentissage. Les gouvernements du monde entier doivent s'assurer que des enseignants motivés et correctement formés sont suffisamment nombreux et disponibles dans les zones défavorisées pour empêcher que les inégalités ne se creusent au niveau des résultats d'apprentissage. Le Rapport analysera dans quelle mesure les cadres politiques ont évolué dans ces domaines pour garantir que les meilleurs enseignants soutiennent les élèves qui en ont le plus besoin.

Depuis 2000, des appels pressants ont été lancés en faveur d'une réforme de la gouvernance de l'éducation, notamment du remplacement d'une gestion centralisée par une administration décentralisée et un processus décisionnel participatif. L'objectif est d'obliger les écoles à répondre de leurs résultats. Le Rapport analysera les conditions dans lesquelles de tels mécanismes de responsabilisation ont permis d'améliorer la qualité de l'éducation.

Le passage à la décentralisation doit être accompagné de suffisamment de conseils et de soutien pour que les écoles sachent comment mettre en œuvre de nouvelles approches et améliorer l'apprentissage. Avec des ressources financières et humaines limitées, peu de pays en développement disposent de services de supervision adaptés aux tâches à accomplir. Le Rapport examinera comment les systèmes de supervision et de soutien des écoles ont évolué au cours des dix dernières années, et comment les utiliser pour favoriser des approches plus coopératives visant à améliorer les résultats de l'apprentissage et à réduire les inégalités.

Pour élaborer des politiques à même d'améliorer la qualité, il est essentiel de superviser les processus d'enseignement et d'apprentissage au niveau de la classe, notamment en utilisant les évaluations en classe. Les informations relatives à la façon dont les enseignants répartissent leurs heures de cours, interagissent avec les élèves, ou utilisent les matériels d'enseignement et d'apprentissage, doivent être transmises aux autorités éducatives pour guider les politiques relatives à la gestion des enseignants, à leur formation, à l'élaboration de matériels, et à la direction des établissements scolaires. Le Rapport présentera des exemples dans lesquels les responsables de l'élaboration des politiques ont utilisé ces informations pour améliorer les environnements d'apprentissage des plus défavorisés. D'autre part, il étudiera l'évolution des approches de l'élaboration d'un programme d'enseignement innovant et inclusif du point de vue de l'amélioration des résultats d'apprentissage.

La promesse de nouvelles technologies mobiles et abordables suscite beaucoup d'espoir s'agissant d'aider les apprenants les plus défavorisés et distancés à rattraper leur retard. Le Rapport rendra compte de l'évolution rapide des options disponibles et mettra l'accent sur les conditions dans lesquelles ces nouveautés peuvent parvenir à ceux qui en ont le plus besoin.

## Financement

Aux termes du Cadre d'action de Dakar, tous les pays devaient élaborer ou renforcer des plans nationaux relatifs à l'éducation qui devaient conduire à l'attribution d'un degré de priorité élevé à la réalisation des objectifs de l'EPT dans le cadre du budget. Alors que le Cadre d'action en faveur de l'EPT stipulait qu'aucun pays ne verrait ses efforts contrariés par un manque de ressources, aucun engagement ferme n'a été pris. Malgré des augmentations, ni les financements intérieurs ni l'aide à l'éducation n'ont été suffisants pour garantir la réalisation des six objectifs – et l'aide à l'éducation montre désormais des signes de déclin.

Le Rapport calculera le coût d'un nouvel agenda pour l'éducation post-2015 probable mettant l'accent sur le fait de garantir que personne n'est laissé de côté, et incluant désormais l'ensemble des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur. Les estimations tiendront compte de ce que les gouvernements et les donateurs dépensent actuellement pour l'éducation, par rapport au produit intérieur brut et au budget, ainsi que des besoins restants en matière de financement. Cela guidera la définition des objectifs de financement potentiels pour atteindre les objectifs éducatifs après 2015. D'autre part, une évaluation sera menée sur la manière dont le déficit de financement peut être comblé à partir de diverses sources.

Dans le cas du financement intérieur, le Rapport déterminera si les gouvernements ont augmenté les dépenses réelles par élève depuis 2000 dans le contexte de l'essor rapide des inscriptions dans certains des pays les plus pauvres. Il examinera l'évolution des dépenses par niveau et, au sein de chaque niveau, par type. En outre, il évaluera si ces dépenses ont été équitables et si les gouvernements ont mis en place des mesures afin d'atteindre les populations ayant le plus besoin de soutien.

Depuis 2000, l'accent a été mis en particulier sur les gouvernements des pays pauvres pour qu'ils augmentent leurs revenus de sorte d'avoir davantage de ressources à consacrer à l'éducation. Le Rapport passera en revue une série d'initiatives allant de contrôles plus stricts des flux illicites à un usage plus prudent des exonérations ou autres incitations fiscales, en passant par une gestion transparente des revenus tirés des ressources naturelles, et jugera comment ces mesures peuvent bénéficier à l'éducation.

La qualité du processus décisionnel relatif aux dépenses en matière d'éducation dépend de la solidité des mécanismes d'élaboration des budgets. Le Rapport cherchera à savoir dans quelle mesure le processus budgétaire a été renforcé au cours des dix dernières années pour ce qui est de tenir compte des besoins éducatifs des populations marginalisées, et pour ce qui est de la transparence et de la responsabilité, aidant ainsi les pays à améliorer l'allocation de ressources publiques au secteur éducatif.

Ces dix dernières années, l'analyse de la part élevée du total des coûts de l'éducation assumé par les ménages, même dans le contexte de la suppression officielle des frais de scolarité, n'a pas bénéficié de suffisamment d'attention, de même que les graves incidences qu'a cette situation sur la persistance de l'inégalité des chances et sur l'échec de la réalisation des objectifs de l'EPT. Le Rapport déterminera si les ménages compensent les faibles niveaux de dépenses publiques en faveur de l'éducation, et comment corriger cette situation. Il s'attachera à montrer si la réduction des frais de scolarité a aidé à modifier la répartition des dépenses éducatives en les faisant passer des ménages aux gouvernements.

L'aide extérieure reste cruciale pour aider les pays les plus pauvres à progresser sur la voie de l'EPT. Le Rapport mettra en évidence les pays qui ont bénéficié de ce financement pour les aider à progresser dans la réalisation de leurs objectifs éducatifs. Cependant, après plusieurs années d'augmentation des niveaux d'aide, la crise financière a arrêté les donateurs dans leur action pour tenir leurs engagements. De nombreux gouvernements réduisent le nombre des bénéficiaires qu'ils soutiendront à l'avenir et n'investissent plus dans l'éducation. Le Rapport fournira les

dernières données relatives aux tendances en matière d'aide, ainsi qu'une analyse critique sur la partie de l'aide qui parvient aux pays qui en ont besoin.

La période qui a suivi 2000 a été caractérisée par des exigences croissantes en faveur de l'efficacité de l'aide. Le Rapport examinera l'évolution de la façon dont les donateurs utilisent les mécanismes bilatéraux et multilatéraux pour acheminer leur aide aux pays bénéficiaires. Il abordera en outre la question de savoir si les donateurs ciblent efficacement et coordonnent leur aide entre eux afin d'en maximiser l'impact. En plus des indicateurs standards de l'efficacité de l'aide, le Rapport aura recours à des études de cas pour présenter des exemples dans lesquels une aide efficace a contribué à accélérer les progrès.

Par ailleurs, cette section fera le bilan des tendances de ces dix dernières années en matière d'aide humanitaire en faveur du secteur éducatif, et analysera comment ces modifications aident différemment les pays dans diverses situations d'urgence – par exemple, en comparant ceux dans des situations de conflit de longue durée par rapport à ceux confrontés à l'impact de catastrophes naturelles. Elle s'appuiera sur des cas de pays bénéficiaires ayant fait l'objet d'un appel humanitaire conjoint pendant plusieurs années pour voir comment cela a changé l'attention qu'ils portaient à l'éducation au fil du temps.

La baisse récente des volumes d'aide fournie par les donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE/CAD) contraste avec les perspectives positives des donateurs n'appartenant pas au CAD, en particulier le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (BRIC), dont l'économie devrait dépasser celle des donateurs traditionnels du CAD d'ici à 2020. Le Rapport étudiera le montant de l'aide versée à l'éducation par ces pays, leur approche de l'aide, et les moyens et modalités qu'ils utilisent. En outre, l'analyse examinera leur aide du point de vue de quelques pays bénéficiaires. En plus des pays du groupe BRIC, le Rapport évaluera la contribution des États arabes riches en pétrole en matière d'aide à l'éducation dans les pays plus pauvres, tant en termes de montant que de type de soutien apporté.

Des organisations non gouvernementales bénéficient de l'aide d'organismes donateurs, qui les considèrent comme des partenaires efficaces pour atteindre les marginalisés. Le Rapport analysera les tendances en matière d'aide des donateurs aux ONG, et examinera dans quelle mesure elle peut être comparée aux contributions individuelles privées. Il étudiera les implications de ces différentes sources de financement, et de leur évolution au fil du temps, pour le type d'activités éducatives entreprises par les ONG au cours des 15 années, du point de vue de leurs activités de sensibilisation comme de la fourniture de services.

Une avancée importante de ces 15 dernières années a été le passage à des formes d'aide plus coordonnées des projets vers les programmes et à un soutien budgétaire direct selon des modalités visant à promouvoir l'adhésion des gouvernements. Une analyse sera entreprise pour déterminer dans quelle mesure le soutien a changé, et les incidences que cela a pour l'amélioration des résultats éducatifs.

L'une des formes de financement de l'éducation apparue en conséquence directe du mouvement de l'EPT est l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée/le Partenariat mondial pour l'éducation. Le Rapport jugera dans quelle mesure ce partenariat a atteint les objectifs pour lesquels il a été créé, et les enseignements à en tirer pour maintenir un organisme de financement multilatéral de ce type après 2015.

D'autre part, le Rapport se penchera sur les enseignements du secteur de la santé pour l'éducation, notamment de la mise en œuvre d'innovations dans le cadre de fonds mondiaux pour la santé. Il se penchera également sur la question de savoir dans quelle mesure certaines des idées du secteur de la santé pour baisser les coûts des médicaments, par exemple, peuvent s'appliquer pour baisser les coûts des ressources éducatives, telles que les manuels scolaires. Il étudiera aussi les enseignements à tirer des innovations en matière de gouvernance et de fourniture de services.

On constate que l'aide traditionnelle est de plus en plus complétée par des sources innovantes de financement. Le Rapport étudiera la possibilité pour l'éducation d'utiliser des mécanismes tels que les conversions de dette ou l'augmentation des revenus grâce à la taxation des biens et services mondiaux, tels que les transactions financières. Les formes de financement innovantes seront importantes pour les pays à revenu intermédiaire qui dépendent moins de l'aide mais s'efforcent d'accroître les ressources internes consacrées à l'éducation. Le Rapport étudiera également la possibilité d'utiliser les transferts de fonds pour soutenir l'éducation dans ces pays.

Les contributions privées de sociétés et de fondations ont elles aussi suscité de l'intérêt au cours des dernières années. Pourtant, des questions se posent concernant la mesure dans laquelle leur financement bénéficie aux objectifs de l'Éducation pour tous, par rapport aux autres sources de financement, et concernant le fait de savoir si leur financement augmente alors que leur influence dans la dynamisation de l'innovation et de la participation au dialogue politique semble s'accroître. Le Rapport abordera la portée d'interventions telles que les fonds de capital-risque pour l'éducation ou les obligations de la diaspora pour déterminer comment le rôle des donateurs privés importants peut évoluer dans un cadre mondial pour l'éducation post-2015.